

Femme voilée refusée en terrasse au restaurant « La Belle Epoque » d'Etretat ! Orgasme de Marwan Muhammad

écrit par Christine Tasin | 25 avril 2019



Que s'est-il passé le week-end de Pâques ?

Nous n'avons que la version du père de famille (pris immédiatement en main par le CCIF qui fond sur les prétendues discriminations comme la misère sur le pauvre monde).

Il prétend qu'il s'est installé en terrasse pour boire un verre avec sa femme et ses deux enfants et que le serveur leur aurait demandé d'aller s'installer à l'intérieur au fond de la salle.

Il n'y a pas de refus de servir, il y a juste une demande de changer de place. Le serveur n'a pas parlé du voile, n'a pas donné de raison... Le CCIF va avoir du mal à utiliser la jurisprudence du Cénacle.

<http://resistancerepublicaine.com/2019/03/13/le-patron-du-cenacle-na-pas-ete-condamne-pour-islamophobie-mais-pour-avoir-refuse-de-servir-des-voilees/>

Le patron d'un bar ou d'un restaurant étant maître chez lui, doit avoir, me semble-t-il, le droit d'installer ses clients comme bon lui semble, selon les intérêts du service ou de la clientèle. Régulièrement, on nous demande de passer à l'intérieur, par exemple, quand il y a beaucoup de monde en terrasse en train de déjeuner et que l'on ne veut boire qu'un verre.

J'ai par ailleurs vu, en lisant les (mauvais) avis des internautes sur La Belle Epoque, que les gens se plaignent (en plus de la mauvaise nourriture) que le patron fait peur d'efforts, qu'il refuse de bouger les tables pour que les gens puissent être où ils veulent... Il est donc tout à fait possible que le changement de place demandé par le serveur n'ait rien à voir avec le voile.

Mais chassez le naturel, il revient au galop... Pleurnicheries, plaintes, lettre au Maire qui se répand en condoléances et en excuses et qui tape sur le restaurateur avec qui il y a déjà un différend. Pourtant il n'y a pas eu de refus de servir, juste une demande de changer de place, ce qui, je crois, n'est pas interdit ni puni par la loi. Et il n'y a que la parole du père de famille (envoyé par le CCIF comme les testeuses du Cénacle ?)

https://www.paris-normandie.fr/actualites/faits-divers/une-femme-voilee-et-sa-famille-refusees-en-terrasse-d-un-restaurant-a-etretat-GI14946257?fbclid=IwAR00hrzpjE-0s8QyxLgneWFg0od_62-qiVAZGTsIA7DkFQ5ausJ-nJzm0N4

Pour le reste, peut-on en vouloir à un patron de bar ou de restaurant qui serait gêné d'avoir des voilées sur sa terrasse ? Peut-on même encore poser la question sans se retrouver devant la 17ème Chambre ? Et il est des juges qui ne comprennent pas pourquoi je hais l'islam...

On est là dans les limites des lois faites pour les musulmans aux dépens des autres, et aux dépens de notre Constitution qui parle d'égalité entre hommes et femmes...

Chacun, comme consommateur, choisit les commerces qu'il veut fréquenter, les restaurants où il veut manger. Je refuse de mettre les pieds dans un bar ou un restaurant où il y a déjà des voilées, il me semblerait cautionner par ma présence ce signe de discrimination de la femme... et ça me couperait l'appétit. Une sortie au restaurant doit être un plaisir, un moment de détente. Je n'ai pas envie de passer une soirée avec un signe de soumission devant moi, comme je ne m'assiérais pas si des nanas pleines de piercings ou de tatouages étaient déjà attablées. Evidemment, si une ou des voilées arrivaient après moi je ferais pas d'esclandre, mais je réduirais le plus possible mon séjour pour aller consommer ailleurs. Par ailleurs, si j'arrivais dans un restaurant dans une tenue pouvant choquer les autres clients, je trouverais normal que le patron me refuse l'entrée ou me demande de me faire toute petite dans un petit coin. Cela s'appelle le respect, le vivre ensemble, le vrai...

C'est ainsi que je n'ai plus mis les pieds chez ma petite couturière vietnamienne qui me faisait des retouches le jour où elle a pris une ouvrière voilée. Je ne veux pas mettre un pied dans un pays musulman, je ne veux pas donner un sou à des cinémas multiplexe qui montrent de la daube à nos jeunes, je ne veux pas donner l'argent à des gens qui emploient des voilées. C'est mon éthique et mon éthique passe avant tout, elle guide ma vie.

Et sans nul doute que les patrons de bar et de restaurant sont pris entre deux feux, conscients que le voile est répulsif et qu'il peut leur perdre des clients mais en même temps conscients qu'ils peuvent se retrouver dans la situation d'une Fanny Truchelut ou d'un patron du Cénacle...

Choix cornélien, si tant est que ce soit un choix. Accueillir

3 voilées et voir sa terrasse vide ou bien les refuser et se retrouver au tribunal dans la compagnie ô combien joyeuse du CCIF et de procureurs dhimmis...

Alors soutenez d'un gentil mot *La Belle époque*, à Etretat.

2 Boulevard Président René Coty, 76790 Étretat; je ne vous encourage pas pour autant à aller y consommer vu les très mauvais commentaires sur le lieu. C'est dommage.